

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2020

### Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h 40. **Elle se déroule à huis clos** via téléconférence et à distance en raison de l'urgence sanitaire. Elle est toutefois enregistrée et sera disponible sur le site Internet de la Municipalité.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter les nouvelles modalités de tenue des assemblées municipales tel que recommandé par le Gouvernement du Québec pour la période d'urgence sanitaire. Ces nouvelles modalités impliquent l'enregistrement et la diffusion des séances sur Internet.
3. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
4. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2020 et celui de la séance extraordinaire du 6 avril 2020 ont été adoptés à l'unanimité.
5. Un relevé de la correspondance reçue depuis la dernière réunion a été déposé.
6. Les comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
7. Il a été résolu à l'unanimité d'**approuver l'installation de panneaux de protection au bureau municipal et ensuite de rouvrir l'accès au public.**
8. Le maire a informé le Conseil que la MMQ, notre assureur, a ouvert un dossier pour donner suite à la réclamation de Mme Véronique Tétreault et de M. Frédéric Dufresne pour un refoulement d'égout. Il a également signalé le dépôt du calendrier des vacances du personnel pour 2020.

### Sécurité publique

9. Aucun dossier pour décision.
10. La conseillère responsable du secteur, Mme Claire Boucher, a fait le point sur le projet de regroupement des services de sécurité incendie du territoire de la MRC de Maskinongé.

### Transport

11. Il a été résolu à l'unanimité d'améliorer le lignage et la signalisation aux abords du bureau de poste pour **rendre plus apparente l'interdiction de stationner.**
12. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'administration à **acquérir un balai mécanique** au coût de 5 750 \$ et de le financer par le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

13. Il a été résolu à l'unanimité d'embaucher *Scellement de fissures d'asphalte inc.* pour faire les réparations sur nos chemins municipaux au coût de 1,04 \$ / m. Ce contrat a été négocié en concertation avec les municipalités de Charette et St-Barnabé. **On compte colmater 5 000 m de fissures en priorisant les chemins récemment pavés.**
14. Le conseiller responsable du secteur transport, M. Claude Frappier, a informé le Conseil des éléments suivants :
  - l'entente conclue avec Charette, Saint-Barnabé et Saint-Élie-de-Caxton pour l'acquisition et l'utilisation de lumières de chantier a été conclue.
  - les difficultés d'organisation du transport en commun sur le territoire durant la crise sanitaire.
  - la tenue d'une conférence téléphonique qui aura lieu vendredi le 8 mai sur la problématique du pont Allard.

### **Hygiène du milieu**

15. Il a été résolu à l'unanimité de renouveler l'entente de la municipalité avec *la Ferme Normand Bergeron* pour **le recyclage des résidus verts**. Une indemnité de 550 \$ sera versée, la même qu'en 2019.
16. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser **la finalisation de l'écocentre municipal**, en autorisant l'exécution des travaux et des achats requis sous forme de régie, et d'y affecter les crédits du fonds de développement territorial alloués par la MRC pour 2020 (environ 14 000 \$). Le projet aura nécessité un investissement de 127 334 \$ financés par la *Régie régionale de gestion des matières résiduelles* (environ 15 000 \$), les crédits 2019 et 2020 du fonds de développement territorial (environ 15 000 \$) et le solde par le fonds de roulement de la municipalité (environ 95 000 \$) sur une période de 5 ans.
17. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser **l'ouverture de l'écocentre temporaire** dès le samedi 16 mai et, par la suite, tous les deux samedis jusqu'à la fin d'octobre.
18. Il a été résolu à l'unanimité de **transférer à l'écocentre le petit bâtiment situé sur le stationnement du nouveau bureau municipal** pour servir de remise et d'abri pour le personnel qui opère l'écocentre.
19. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter **le plan d'intervention pour la taxe d'accise 2019-2023** et la programmation prévisionnelle des travaux pour le 20 % qui est à la discrétion de la Municipalité.
20. Il a été résolu à l'unanimité de signifier au Gouvernement **la déception de notre milieu suite à l'annulation de la distribution de plants d'arbres cette année.**

21. La conseillère responsable du secteur, Mme Laurence Requilé, a informé le Conseil que le dossier de protection des bandes riveraines se poursuit.

### **Santé et bien-être des citoyens**

22. Il a été résolu à l'unanimité d'**accepter le projet d'entente des OMH de Charette, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Barnabé et Saint-Paulin.**

23. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter **le devis d'appel d'offres pour le déneigement des stationnements** de l'Édifice municipal J.-A.-E.-Laflèche, de la pharmacie et de l'Hôtel de ville.

24. Le conseiller responsable du secteur, M. Mario Lessard, n'avait pas d'information particulière à transmettre.

### **Aménagement, urbanisme et zonage**

25. Suite à **une demande de dérogation mineure d'Olymel Québec inc.** pour accepter les distances entre sa nouvelle porcherie du chemin des Douze-Terres et des bâtiments voisins, une consultation publique a été menée comme le veut la Loi et aucun citoyen ne s'est manifesté. Le comité d'urbanisme a étudié la demande et recommande d'y donner suite. Il a été résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure demandée. Bien que les distances d'éloignement soient encore inférieures à la réglementation, elles sont supérieures aux distances des porcheries précédentes et la situation s'en trouve améliorée.

26. Suite à **une demande de dérogation mineure de M. André Bourassa** pour accepter une distance recul inférieure de 1 m à la réglementation, une consultation publique a été menée comme le veut la Loi et un voisin du demandeur s'est manifesté en appui de la demande. Le comité d'urbanisme a étudié la demande et recommande d'y donner suite. Il a été résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation demandée. La résidence concernée de la rue Laflèche date des années 1970 et les modalités de calcul des marges de recul étaient différentes à l'époque.

27. Il a été résolu à l'unanimité de mettre en action le processus d'**une nouvelle demande de dérogation mineure** adressée par M. Martin Dupuis.

28. Le conseiller responsable du secteur, M. André St-Louis, a signalé que la CPTAQ a finalisé favorablement le dossier de M. Firmin St-Yves qui demandait une clarification de titres. Il a aussi fait le point sur les travaux du comité d'urbanisme.

### Culture, loisirs et sports

29. Il a été résolu à l'unanimité d'approuver **le plan d'organisation du camp de jour 2020 par l'O.T.J.** en conformité avec les recommandations de la Santé publique.
30. Le conseiller responsable du secteur, M. Jacques Frappier, n'avait pas d'information particulière à transmettre.

### Autres sujets

31. La nouvelle procédure d'assemblée élimine la période d'intervention du public. Toutefois :
- le Conseil a reçu par message enregistré une suggestion de M. Florent Juneau. Pour accélérer l'intervention sur les transformateurs électriques en cas de problème, il suggère de recourir aux services d'un électricien local sans attendre *Hydro-Québec*, lent à réagir. Comme le Conseil ne peut pas donner suite à cette suggestion, il a été convenu de l'acheminer à *Hydro-Québec*.
  - une lettre a également été transmise par Mme Suzie Julien et M. Michel Frappier pour faire une offre d'achat des terrains que la Municipalité a réservé pour le projet de résidence pour personnes âgées. La demande ayant été reçue le matin même de la séance, il a été convenu d'en disposer en juin pour mieux en évaluer les impacts.
32. Par vote unanime, à 21 h 15, la séance a été levée.